



Le Centre de recherches *Pénalité, sécurité et déviances* de l'Université libre de Bruxelles vous invite à une après-midi d'étude sur

## Le droit de plainte en prison: premier bilan d'application

Vendredi 30 avril 2021 de 14 h à 17 h 30

## Programme

- Introduction, Philippe MARY, professeur ordinaire à l'ULB, membre du CPT au titre de la Belgique
- Le cadre juridique du droit de plainte, Léa TEPER, avocate au barreau de Bruxelles et assistante à l'UCLouvain
- Premiers mois d'activités des commissions des plaintes, Thierry MARCHANDISE, président de la commission des plaintes de la prison d'Ittre
- Les bureaux des plaintes des prisons et l'entrée en vigueur du droit de plainte du point de vue de la DG EPI, Alexis DOUFFET, directeur régional de la direction générale des établissements pénitentiaires
- Du directeur au Conseil d'État Table ronde
  - Vincent SPRONCK, président de l'Association francophone des directeurs de prison, directeur de la prison de Mons
  - Emilie VAN LAER, juriste au secrétariat d'appui du Conseil central de surveillance pénitentiaire

    Martine MICHEL, membre de la commission d'appel du Conseil central de surveillance pénitentiaire

    Benoit CUVELIER, premier auditeur chef de section au Conseil d'État et maître de conférences à l'UNamur
- Conclusions, Marc NÈVE, président du Conseil central de surveillance pénitentiaire

DATE: Vendredi 30 avril 2021 de 14 h à 17 h 30

Participation gratuite sur inscription
obligatoire auprès du secrétariat du Centre
de recherches: Thomas.Rochet@ulb.be

LIEU: L'après-midi d'études se tiendra en ligne sur Teams. Vous recevrez un lien après inscription.

